

DEPARTEMENT DU FINISTERE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA FORÊT-FOUESNANT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

DU 10.12.2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, s'est réuni le Conseil d'administration en la Mairie à La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le 4 décembre 2025 sous la présidence de M. Daniel GOYAT Président.

ETAIENT PRESENTS : M. GOYAT Daniel, Mme BODIVIT Mylène, Mme STEPHAN Francine, M. LAVENANT Philippe, M. TUDAL Philippe, Mme COSSEC Liliane, Mme GLEONEC Yvonne, Mme OULC'HEN Madeleine, M. Aimé TUDAL, M. PYATZOOK Daniel.

AVAIT DONNE PROCURATION : Mme Audrey LE MOINE à Mme BODIVIT Mylène

ABSENT : Mme PERCHOC Laurence

M. LAVENANT Philippe a été élu secrétaire de séance.

I) APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29.09.2025

Le procès-verbal du conseil d'administration du 29.09.2025 a été approuvé à l'unanimité.

II) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR

2.1 Réflexion semaine bleue 2026 :

La préparation de la **Semaine Bleue** repose sur plusieurs étapes essentielles. Tout d'abord, les invitations nominatives demandent un travail minutieux : il faut établir la liste des participants à partir de la liste électorale, regrouper les couples, concevoir et imprimer les cartes (285.60 € ttc), acheter les enveloppes (390 € ttc), préparer les étiquettes et organiser la mise sous pli avec l'aide des jeunes du dispositif « *Argent de poche* ». Parallèlement, le programme de la semaine est élaboré et une ou deux journées sont consacrées aux inscriptions.

Cette organisation implique une mobilisation importante de personnel et de temps, entre la coordination des services municipaux et la gestion des inscriptions. Elle représente également un coût financier significatif, lié aux impressions, aux fournitures et aux envois postaux. Des difficultés récurrentes apparaissent, notamment la dépendance au service postal. Cette année, de nombreux habitants n'ont pas reçu leur invitation, entraînant un fort mécontentement.

Dans le cadre de la réflexion sur l'organisation de la Semaine Bleue, il est proposé de modifier les modalités de diffusion des invitations. Celles-ci ne seraient plus personnalisées ni expédiées par

voie postale, afin de réduire les coûts et de limiter la dépendance au service postal. La communication serait désormais assurée par des canaux collectifs et accessibles à tous : **presse locale, site internet de la commune, panneaux d'affichage et magazine municipal.**

Cette évolution permettrait de garantir une information large et efficace auprès des habitants, tout en simplifiant la logistique et en diminuant les dépenses liées aux impressions et aux envois postaux.

2.1.2 Péodicité de la sortie à la journée :

Rapporteur : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR

Compte tenu des coûts engagés et de la lourde organisation que nécessite la Semaine Bleue, il serait souhaitable de réexaminer la périodicité de la sortie à la journée. Dans le contexte économique actuel, il apparaît indispensable de réduire les dépenses. En conséquence, il est proposé que cette sortie ne soit organisée que **tous les deux ans** et non plus chaque année.

En revanche, serait maintenu le repas des aînés , moment de convivialité et de rassemblement.

Les économies ainsi réalisées pourraient être réaffectées au **fondationnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, afin de renforcer les actions de proximité et d'améliorer l'accompagnement des habitants les plus fragiles. Coût de la sortie : 2866.00€.

2.1.3 Date du repas du CCAS aux personnes âgées 2026 :

Rapporteur : Francine STEPHAN-SAUVEUR

D'une année à l'autre, la date est réservée. Pour 2026, il est prévu que le repas se déroule le 25.10.2026.

2.1.4 Choix de l'animateur :

Rapporteur : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR

Une animation sera proposée au repas des ainés pour laquelle 3 animateurs ont répondu : Ordin'Air, Mme MALAVIALE Cynthia et M. QUILLEC Iohann.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ✓ **Vote** la réorganisation des modalités d'envoi des invitations, lesquelles seraient désormais diffusées par la presse locale, le site internet de la commune, les panneaux d'affichage et le magazine municipal.
(Trois abstentions : M. Philippe LAVENANT, Mme Yvonne GLÉONEC, Mme Madeleine OULCHEN)
- ✓ **Fixe** la périodicité de la sortie liée à la « semaine bleue » laquelle sera organisée tous les deux ans. **(Quatre abstentions : M. Philippe LAVENANT, Mme Yvonne GLÉONEC, Mme Madeleine OULCHEN, M. Philippe TUDAL)**
- ✓ **Valide** la date du prochain repas du CCAS aux personnes âgées,
- ✓ **Fixe** le coût de la prestation animation à 480.00€.
- ✓ **Retient** l'animateur « MALAVIALE Cynthia » pour le repas des ainés.
(Une abstention : Mme Madeleine OULCHEN)
- ✓ Dit que les dépenses sont bien inscrites au budget du CCAS.

III) FINANCES

Rapporteur : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR

3.1) Subvention au CIAS

Le Centre Communale d'Action Sociale de La Forêt-Fouesnant a reçu une demande de subvention du CIAS du Pays Fouesnantais pour un montant de 15 euros par résident.

Nous avons 14 résidents pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Fouesnantais (CIAS), soit une demande de subvention de 210 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **Approuve** le versement de la subvention d'un montant de 210 euros accordée au CIAS.

3.2) Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)

Rapporteur : M. Daniel GOYAT

Depuis la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et à leurs établissements administratifs dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel, le DOB permet de renforcer la démocratie participative et de débattre des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport transmis préalablement au débat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D2312-3 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la population totale légale INSEE au 1^{er} janvier 2025 de la Commune, 3 570 habitants ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires (ROB), transmis au préalable à chaque membre du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport annexé à la délibération.

IV) ETUDE DE DOSSIER(s) INDIVIDUEL (s)

Rapporteur : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR

4.1 M. J. :

M. J. est en arrêt maladie depuis le 8 mai 2025. Une demande d'invalidité pour maladie professionnelle est actuellement en cours. Toutefois, il ne perçoit aucune indemnité depuis un mois en raison d'une erreur administrative commise par le médecin de la clinique, lequel est désormais à la retraite et dont le secrétariat a définitivement fermé. Un rendez-vous avec son médecin traitant a eu lieu le 28 novembre 2025 afin de tenter de régulariser la situation, celui-ci lui a renouvelé son arrêt maladie. M. J. est toujours dans l'attente d'une réponse (03.12.2025).

Par ailleurs, M. J. doit faire face à des charges importantes, notamment son loyer qu'il a du mal à régler, ainsi qu'un leasing automobile qu'il ne peut plus assumer. À compter d'aujourd'hui, il bénéficiera d'un colis alimentaire jusqu'au mois de juillet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Accorde** une aide financière à hauteur de 200.00 € afin de l'accompagner dans cette période difficile.

V) QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'une date pour le prochain conseil d'Administration, initialement proposé le 10.02.2026, la date devra être reporté au 03.03.2026 à 18 h 00. (Le budget étant voté en Conseil Municipal le 25.02.2026, le CCAS ne peut voter son budget qu'à la suite du Conseil Municipal).
- Point banque alimentaire : Mme Francine STEPHAN-SAUVEUR informe que la collecte pour la banque alimentaire à La Forêt-Fouesnant s'est bien passée. Cette année 53.500 kg d'alimentation et 63 pièces de produits d'hygiène ont été récoltées.
- Les colis pour nos ainés en EHPAD ont été distribués par l'ASVP remplaçant.
- Les colis destinés aux aînés qui n'ont pas pu assister au repas du CCAS ont été livrés avec un léger retard. La distribution n'a donc pas eu lieu le 09/12/2025 comme initialement prévu. Toutes les personnes ayant sollicité un colis ont été informées, et un message a été laissé en cas d'absence. La nouvelle date de distribution est fixée au 16/12/2025.

Le Président,

Daniel GOYAT